

Martinique

Bulletin de Santé du Végétal

Cultures fruitières

Bilan 2025

Animateurs filières et inter-filières :

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)

Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)

Crédit photos :

FREDON Martinique (sauf mention contraire)

Présentation du réseau

Réseau d'observateurs et lieux d'observations

L'ensemble des observations a été effectué par les techniciens de FREDON Martinique au cours de la campagne 2025. En général, les cultures/sites ont été suivis en fonction des périodicités, des types de zones géographiques et des couples organismes nuisibles/cultures :

- En continu de janvier à décembre pour les couples Agrumes – HLB, Agrumes - chancre citrique sur l'ensemble du territoire.

- Deux fois par mois pour Vergers (Fruitiers divers) - mouche des fruits (*Anastrepha obliqua*) sur 24 sites fixes. Dorénavant, les pièges ne sont plus laissés en continu tout au long de l'année, mais durant deux périodes de piégeages : de janvier à mars et de juin à octobre. Les sites fixes de piégeages se situaient (voir Figure 1) :

- Dans des vergers situés dans les principales zones de production fruitière et répartis sur tout le territoire (13 sites).
- Dans les zones portuaires et aéroportuaires de l'île, y compris les principaux ports de plaisance (9 sites).
- À proximité des lieux de stockage d'ordures et des distributeurs de fruits et légumes (2 sites).

Répartition spatiale des parcelles d'observations

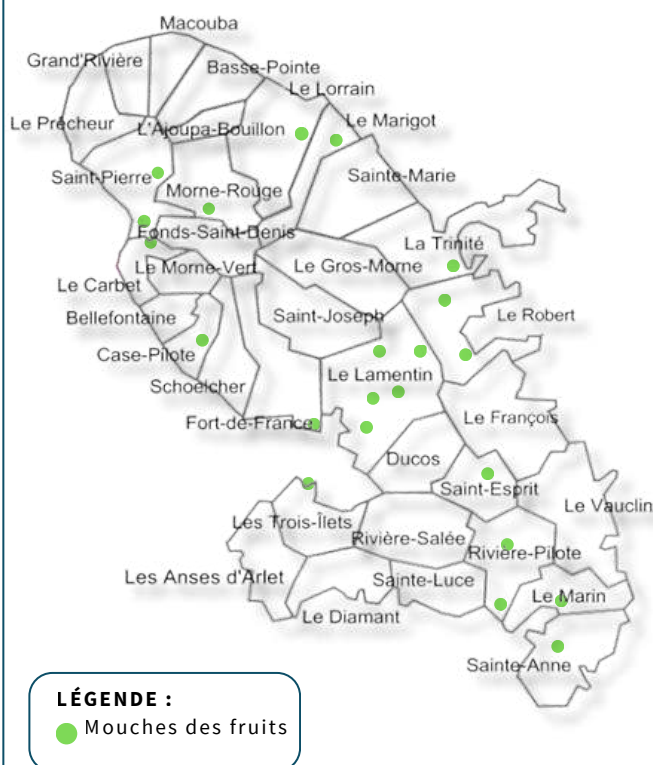


Figure 1 : Répartition spatiale des sites de piégeage

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem bre	Octobre	Novem bre	Décem bre
Mouches des fruits												
Huanglongbing												
Chancre citrique												

Tableau 1 : Périodes d'observation réalisées en 2025

Présentation du réseau

Protocoles d'observations

Un réseau de piégeage en continu pour surveiller l'émergence de nouvelles espèces de mouches des fruits introduites en Martinique est en place depuis la fin des années 1980 en ne connaissant que des évolutions mineures. Il repose sur l'utilisation d'attractifs alimentaires et sexuels dans des sites identifiés comme sensibles et situés sur l'ensemble du territoire martiniquais. Sur chaque site de suivi sont disposés trois pièges « secs » et un piège « liquide » ce qui fait un total de 88 pièges sur 22 sites permanents. Les pièges à mouches des fruits ont été relevés conformément aux protocoles nationaux établis par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), à raison de deux fois par mois.

Sur chaque site de piégeage sont disposés 4 pièges de deux types différents :

- Trois pièges McPhail avec des attractifs sexuels (MULTILURE de type "Dome Trap" ou ECONEX mosquero). Ce sont des pièges secs où sont disposés des diffuseurs solides de paraphéromones qui n'attirent que les mâles. Ces derniers restent piégés sur une bande engluée. Sur chaque site de surveillance sont disposés trois pièges de ce type avec chacun un attractif différent : le Methyl-eugénol (ME), le Trimedlure (TR) et le Cuelure (CU). Les bandes engluées sont remplacées dès qu'elles ont recueilli des mouches ou qu'elles ont été souillées (environ une fois par mois).
- Un piège McPhail appâté avec un attractif alimentaire (HP). Il s'agit d'une solution de levure *Torula* qui est renouvelée lors de chaque passage (deux fois par mois) et attire indifféremment mâles et femelles.

Tous les pièges sont relevés deux fois par mois. Les mouches capturées sont ramenées à la Clinique du végétal® de FREDON Martinique pour identification à la loupe binoculaire. Elles sont ensuite comptabilisées. Le total des mouches des fruits récupérées est reporté sur la fiche de notation. En cas de suspicion de présence d'une espèce de tephritidées autre que *Anastrepha obliqua* (espèce de Tephritidée autochtone et peu problématique en Martinique), les spécimens sont envoyés pour détermination au laboratoire national de référence.

La surveillance du chancre citrique et du HLB réalisée par FREDON Martinique sur tout le territoire concerne :

- Des vergers d'agrumes situés dans les principales zones de production fruitière et répartis sur tout le territoire (89 établissements prospectés une fois par semestre).
- Des revendeurs de plants d'agrumes (12 établissements prospectés une fois par an), des pépinières (10 établissements prospectés une fois par trimestre) et des sites limitrophes de pépinière (36 jardins contigus et 8 vergers limitrophes prospectés une seule fois dans l'année).
- Des particuliers répartis sur tout le territoire (zones prospectées une seule fois dans l'année) :
 - a. Surveillance du chancre citrique hors foyer par zone élémentaire (hors zone tampon et zone infestée)
 - b. Surveillance du chancre citrique par zone élémentaire en zone tampon (entre 1 et 3 km autour des foyers de chancre citrique)
 - c. Prospections dans le cadre de la gestion de foyers chancre citrique par parcelle cadastrale en zone infestée (1 km autour des foyers de chancre citrique)

FREDON Martinique prélève sur le terrain des échantillons de feuilles d'agrumes pour la recherche de ces bioagresseurs. Ces échantillons sont transmis pour analyses par des méthodes moléculaires et d'isolement au Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique pour la recherche du chancre citrique (isolement et PCR) et du HLB (PCR en temps réel).

Les prélèvements sont effectués conformément aux instructions nationales établies par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL).

Pression biotique

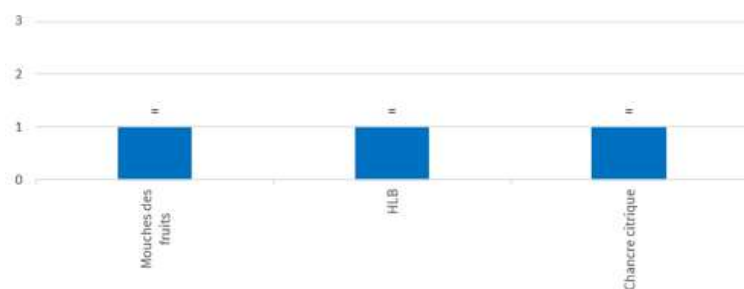


Figure 2 : Niveau d'attaque des bioagresseurs suivis

La gravité du développement du bioagresseur combine la fréquence et l'intensité des parcelles touchées ; ces paramètres révèlent la pression sanitaire de l'année sur la culture sans prendre en compte la mise en œuvre des différentes stratégies de protection.

Légende : niveau d'attaque de nul = 0 à fort = 3

+, - et = : évolution de la pression par rapport à l'année antérieure

En 2025, la pression biotique est restée inchangée par rapport à 2024. Le niveau d'attaque des trois bioagresseurs suivis s'est maintenu au même niveau. La pression globale a été globalement faible. Aucune augmentation de pression n'a été observée durant cette campagne.

Facteurs de risque phytosanitaire

Température



27.7°C

À la station de référence du Lamentin, la température moyenne annuelle arrive au 2^e rang des années les plus chaudes depuis 1965 :

- 28,3°C en 2024
- 27,7°C en 2010 et 2025
- 27,6°C en 2023
- 27,5°C en 2016

Ensoleillement



2 559,7 heures
d'ensoleillement
au Lamentin

Vent



Alizé soutenu qui ne descend jamais en dessous des normales

Pluviométrie



2800 à 4800 mm au Nord
1300 à 2100 mm au Sud

2025 est une année déficitaire (-10,6%) au regard du poste de référence.

Elle s'inscrit, en outre, comme une nouvelle année de rupture après deux années de pluviométrie excédentaire.

Ces conditions climatiques ont eu pour conséquence :

- Des conditions plus favorables au développement au chancre citrique en particulier dans le Nord et au premier semestre (pluviométrie et humidité plus importantes dans le Nord et en janvier, février et mai).
- Des conditions très favorables au développement au chancre citrique en février et juin : mois les plus ventilés de l'année, avec une pluviométrie excédentaire en janvier et mai. Les vents et la pluie facilitent la dispersion du chancre citrique.



Chancres citriques (*Xanthomonas citri*)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Chancres citriques en 2024 (<i>Xanthomonas citri</i> pv. <i>citri</i>)	2	1	0	1	2	1	1	0	1	0	0	0
Chancres citriques en 2025 (<i>Xanthomonas citri</i> pv. <i>citri</i> et <i>Xanthomonas citri</i> pv. <i>aurantifolia</i>)	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0

Légende 0 Nulle 1 Faible 2 Moyen 3 Fort

En 2025, le chancre citrique a exercé une pression globalement faible (1 %), avec des détections principalement observées dans le nord de la Martinique. En somme, les conditions climatiques avec une pluviométrie déficitaire pour l'année n'ont pas été assez favorables au développement et à la propagation de *Xanthomonas citri* pv. *citri*.

La pression sanitaire du chancre citrique en 2025 (taux de détection : 1 %) a été globalement 10 fois plus faible qu'en 2024 (taux de détection : 10 %), avec des niveaux contamination plus élevés en janvier, février, novembre et surtout mai 2025.

Un nouveau pathovar du chancre citrique a été détecté en septembre 2025 à Saint-Pierre :

- *Xanthomonas citri* pv. *aurantifolia* (Xca) (Code EPPO : XANTAU)

Il s'agit d'un pathovar différent de la bactérie responsable du chancre citrique qui n'avait jamais été détecté en Martinique auparavant.

Ce pathovar responsable du chancre sud-américain des agrumes provoque des symptômes identiques à *Xanthomonas citri* pv. *citri*, mais n'a jamais occasionné d'épidémies majeures, même dans les pays où les 2 pathovars coexistent.

La maîtrise de cet organisme réglementé de quarantaine a aussi été maintenue grâce à la collaboration des producteurs et particuliers avec les agents de la DAAF pour l'élimination des arbres infectés.



Huanglongbing (*Candidatus Liberibacter* spp.)

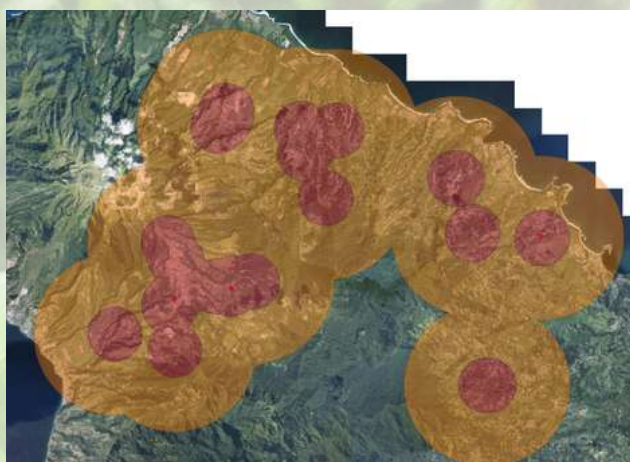
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
HLB en 2024 (Huanglongbing)	3	2	0	2	0	0	1	0	0	0	3	1
HLB en 2025 (Huanglongbing)	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Légende 0 Nulle 1 Faible 2 Moyen 3 Fort

Le Huanglongbing (HLB) aussi appelé « la maladie du dragon jaune » est une maladie largement répandue sur le territoire. Les cas de pressions élevées observés en 2024 sont majoritairement dus à une faible quantité d'observation (ex. : 3 détections sur 4 observations en janvier et 3 détections sur 3 observations en novembre). La pression sanitaire du HLB en 2025 (taux de détection : moins de 1 %) a été globalement 9 fois moindre qu'en 2024 (taux de détection : 9 %), avec une détection sur le mois de février uniquement.

BILAN PAR BIOAGRESSEUR :

Carte des zones délimitées chancre citrique



Cette carte est réalisée à partir des 97 points GPS de tous les agrumes dont la contamination au chancre citrique a été confirmée par analyse entre 2024-2026 et les arbres symptomatiques étiquetés à proximité immédiates (même propriétaire). En rouge les zones infestées au 01/01/2026, en orange les zones tampons au 01/01/2025, points rouges arbres contaminés en cours de traitement (mise à jour 01/01/2026).



Mouche des fruits (*Anastrepha obliqua*)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mouches des fruits en 2024 (<i>Anastrepha obliqua</i>)	1	1	1			0	1	1	1	1		
Mouches des fruits en 2025 (<i>Anastrepha obliqua</i>)	1	1	1			1	1	1	1	1		
Légende	0	Nulle	1	Faible	2	Moyen	3	Fort				

Toutes les mouches des fruits capturées entre janvier et septembre 2025 appartiennent à l'espèce *Anastrepha obliqua* (Macquart, 1835) [ANSTOB] qui n'est pas réglementée pour la Martinique.

Il s'agit de 220 individus qui ont été principalement capturés en verger par des pièges « liquides » avec attractif alimentaire.

Anastrepha obliqua est une espèce de Tephritidée autochtone et peu problématique en Martinique. L'écotype de ce ravageur présent en Martinique et dans les Petites Antilles ne pond pas dans les agrumes ni dans les mangues, contrairement aux écotypes présents dans les Grandes Antilles et sur le continent américain.

On distingue généralement 2 périodes avec des niveaux d'infestation différents :

- De janvier à mai juin (Carême) : très faible niveau d'infestation ;
- De juin-juillet à décembre (Hivernage) : augmentation du niveau d'infestation.

Ces différents niveaux d'infestation s'expliquent probablement par les périodes de fructification de fruitiers majeurs pour cette espèce (goyavier, prune mombin, carambole...). Il convient de noter que les mouches des fruits ont été capturées pratiquement uniquement dans les vergers. Durant les 2 campagnes, une seule capture de mouches des fruits a été faite à proximité d'un distributeur de fruits et légumes. Aucune capture de mouches des fruits n'a été faite dans les zones portuaires et aéroportuaires de l'île ou à proximité des lieux de stockage d'ordures.



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.

La Chambre d'Agriculture de la Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles.

Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action du plan ECOPHYTO piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.